



Huissier de justice : qui doit payer les frais ?

Par **marianne79**, le **27/02/2018** à **13:17**

bonjour, j'ai plusieurs factures d'eau, d'assainissement et de crèche que je n'ai pas encore réglé au trésor public mais qui ont été envoyés chez les huissiers. Je voulais savoir si les frais de dossier ou frais d'honoraires sont à ma charge ou à la charge du créancier soit le trésor public.

par exemple : j'ai, sur une même lettre, 3 titres à payer.
15E, 106.73E et 73.20E.

si on fait le calcul ça donne une somme de 194.93E mais les huissiers me demande de payer 224.28E

que doit-je réellement payer aux huissiers ?

merci.